

Série : Réfutation de la pensée extrémiste (10)



L'Organisation international des diplômés d'Al-Azhar

Projet de la Réfutation de la pensée extrémiste

L'exagération en matière de la religion à l'époque du Prophète

Par

Pr. Ibrahim al-Houdhoud

Ex-recteur de l'Université Al-Azhar

Préface de

Prof. Dr. Mohamed Abdel-Fadil Al-Qoussi

Membre de l'Autorité des Grands Oulémas d'Al-Azhar

et vice-Président de l'Organisation

Traduit par : Dr. Pr. Sami Mandour

Révisé par : Pr. Dr. Oussama Nabil

L'Organisation Mondiale des Diplômés d'Al-Azhar

Centre de la réfutation de la pensée extrémiste

Superviseur Général : Professeur Muḥammad Abel Fadil Al-Qoussi

Président du Conseil administratif : Oussama Yassine

Directeur général : Dr. Hamd Allah Al-Safti

Série : Réfutation de l'idéologie extrémiste (10)

Titre du livre : L'exagération en matière de la religion à l'époque du Prophète

Auteur : Pr. Ibrahim al-Houdhoud

Ex-recteur de l'Université Al-Azhar

Traducteur du livre : Pr. Sami Mandour

Revu par : Pr. Oussama Nabil

N° du dépôt : 26641/2018

ISBN : 978-977-85462-3-1

Avertissement

Tous les droits sont réservés à l'Organisation mondiale des diplômés d'Al-Azhar. Il est strictement interdit de publier ou de republier, de copier ou de sauvegarder intégralement ou partiellement le présent livre ou de le stocker sur des appareils de restitution ou de récupération ou d'enregistrement sans obtenir au préalable le consentement écrit de l'Organisation.

L'Organisation Mondiale des Diplômés d'Al-Azhar

Centre de la réfutation de la pensée extrémiste

Université d'Al-Azhar- Al-Hay al-Sadis – Madinet Nasr

Tél : +202 23868114

Courriel : info@waag-azhar.org

Fax : +202 23868116

Site électronique : www.waag-azhar.org

Organisation Internationale des Diplômés d'Al-Azhar



Série : Réfutation de l'idéologie extrémiste (10)

L'exagération en matière de la religion à l'époque du Prophète

Par

Pr. Ibrahim al-Houdhoud

Ex-recteur de l'Université Al-Azhar

Préface de

Prof. Dr. Mohamed Abdel-Fadil Al-Qoussi

Membre de l'Autorité des Grands Oulémas d'Al-Azhar

et vice-Président de l'Organisation

Traduit par

Pr. Sami Mandour

Revu par

Pr. Oussama Nabil

Au Nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Tableau de translittération

'	ء
ā	ا
B	ب
T	ت
th	ث
J	ج
ḥ	ح
kh	خ
D	د
dh	ذ
R	ر
Z	ز
S	س
sh	ش
ṣ	ص
ḍ	ض
ṭ	ط
ẓ	ظ
'	ع
Gh	غ
F	ف
Q	ق
K	ك
L	ل
M	م
N	ن
H	هـ
U	و
I	ي

Préface

Pr. Dr. Mohamed Abdel Fadil Al-Koşi

Membre du Comité des Grands Savant d'Al-Azhar

Dans son livre riche de symboles intitulé *Al-Futūḥāt al-Makyyiahn* (Les illuminations de La Mecque), al-Shaykh al-Akbar, Muḥyī al-Dīn Ibn 'Arabī, souligne que la vraie entité musulmane ne pourrait exister que lorsque les émotions intérieures cesseront de se développer, de s'élever et de transcender. Dans ses relations avec l'univers et Son Créateur, cette entité doit faire « une ascension spirituelle » à travers laquelle, elle passe d'un état émotionnel descendant à un autre état ascendant qui est le plus élevé et le plus splendide. Sinon, cette entité serait l'otage de la stagnation et de la rigidité et finirait par sombrer dans un profond sommeil et la mort !!!

Grâce à cette « ascension spirituelle », les perspectives infinies de l'être humain s'élargissent et incluent toutes les créatures qui, aux yeux de cet être, deviennent pleines de vie et louent son Créateur sans utiliser une langue, et se prosternent sans avoir une existence matérielle. Il voit, ainsi, l'existence avec les yeux de la beauté et de l'amour et de l'esprit et avec la sérénité. Il possède, alors, l'univers tout entier avec toutes ses dimensions visibles et invisibles.

Si ce regard transparent et raffiné caractérise l'image de l'Islam dans notre époque où prédominent du haut vers le bas les valeurs matérielles - il aurait l'effet de la magie sur des âmes assoiffées de vérité, affamées de sécurité et d'équité. Ce regard serait, également, un remède pour beaucoup de maladies et de douleurs ; il envahirait les cœurs et les esprits pour illuminer les ténèbres les plus obscures et les plus sombres.

Si ce regard transparent et raffiné caractérise l'image de l'Islam de nos jours, vous ne trouverez parmi les musulmans que des gens dont la miséricorde mutuelle habite leurs cœurs, qui accordent aux autres le beau pardon, qui souffrent des gémissements des veuves et des douleurs des opprimés et des besogneux et qui s'élèveront au-dessus de la saleté de la haine, et de la grossièreté. On ne verra alors chez les fils d'Adam partout dans le monde que des cœurs désirant la beauté

de la vérité et visant la splendeur de la justice, et aspirant atteindre les valeurs sublimes sans violence abominable, ni haine noire désagréable, ni effusion de sang, ni cadavres déchiquetés, ni décapitations !!!

Toutefois, cette vision transparente et raffinée – où se mêlent la sensation et la sagesse a malheureusement été renversée à notre époque. Quelle est la place de cette vision dans l'esprit de ceux qui croient que « l'Islam », avec son universalité, sa grandeur et sa miséricorde, n'est que « la passion du monopole du pouvoir » et se limite à « s'emparer » des rênes du pouvoir ? Pour ces gens-là, « l'Islam » devient prisonnier « d'un jeu politique » où se trament des manœuvres et des manipulations et disparaissent ses nobles perspectives et ses finalités sublimes ?!

Où est la place de cette vision transparente et raffinée dans leurs écrits noirs ? À cause de ces gens-là, le monde est fortement divisé en deux « camps » distincts : le « camp » de la foi auquel appartiennent les adeptes de cette vision, et le « camp » du *Kufr*, mécréance préislamique qui doit absolument disparaître. Conformément à la logique des jeux politiques, les partisans de ces écrits noirs sèment le désordre dans les pas, y versent le sang et y laissent des cadavres partout après avoir conduit les jeunes innocents de la nation au malheur et à la haine affreuse et les avoir abandonnés pour qu'ils propagent la violence et la destruction partout. Par-là, ils ne visent qu'à assouvir leur désir de convoiter le pouvoir comme s'il ne restait de tous les enseignements de l'Islam (esprit, valeurs et principes) qu'« un pouvoir à kidnapper » pour lequel on sacrifie les âmes des personnes et on rend le sang bon marché !

Où sont passées cette transparence et ce raffinement de ceux qui prétendent être les héritiers du courant « salafiste », en le prenant comme prétexte pour prêcher la stagnation, la rugosité et une vision unilatérale ? Ils attirent ainsi l'attention des musulmans sur des traditions étrangères et à des apparences trompeuses qui ont laissé les portes grandes ouvertes à des avis religieux sur lesquels ont été basées les prétentions terroristes partout. Je voudrais dire par là ce qu'ils appellent dans leurs écrits « la lutte contre la faction qui n'applique pas ce qu'Allah a prescrit, *al-Tā'ifah al-mumtani'ah* ». Cette idéologie représente un fléau abominable qui est

devenu le pivot central et dogmatique pour beaucoup de groupes adoptant la violence dans le passé comme dans le présent.

Qu'en est-il de cette vision transparente et raffinée chez les organisations terroristes dont les noms odieux qui font faussement et illégitimement appel au nom de l'Islam et du Califat ? Ensuite, les partisans de cette idéologie sèment la terreur sur Terre. Ils tuent, mutilent, et décapitent sous les yeux de tous avec un sang-froid, sans se rendre compte de la gravité de leurs crimes perpétrés contre l'Islam en associant son image à celle du versement du sang et des cadavres. C'est à cause de leur idéologie que l'Islam, aux yeux de beaucoup de gens, s'est transformé en « épidémie » qui sévit dans le monde entier ? Quelle est donc « l'image mentale » inscrite dans la mémoire des « enfants du monde » au sujet de « l'Islam » à cause des groupes terroristes qui prétendent lever sa bannière, et respecter ses principes ?

Pourquoi ces gens-là ne pensent-ils pas au « *djihad* spirituel » musulman grâce auquel l'humanité pourrait prendre une autre direction différente et s'élever vers les horizons de la transcendance spirituelle en matière d'esprit, de raison et d'émotion ? Une telle tendance pourrait inciter l'humanité à assurer aux affamés, aux sans-abris et aux malades parmi les humains la nourriture, les médicaments suffisants et tout ce qui est nécessaire pour survivre, et à se débarrasser de l'égoïsme individuel abominable qui est le fruit de la civilisation matérialiste pragmatique.

Dans cette série scientifique, nous essayons de corriger les idées erronées en réfutant les préjugés et les allégations que ces individus déviants ont attachées à l'Islam. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à la vérité de l'Islam et de leur montrer le chemin qui leur permettra de plaire à leur Seigneur et de suivre leur Prophète ﷺ¹. Nous implorons Allah de nous accorder le succès et l'agrément, car Il est le Meilleur qu'on doit solliciter et de Qui nous espérons obtenir tout ce que nous désirons.

¹ Cette calligraphie arabe signifie : (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur le Prophète ﷺ). Elle sera apposée à la suite du nom du Prophète Muḥammad ﷺ, dès que celui-ci sera mentionné, par respect et amour pour ce dernier (note du traducteur).

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Introduction

Louanges à Allah qui a fait de nous une *Ummah* (communauté) de juste milieu, comme Il l'a décrit dans Son Livre précieux : « ***Aussi avons-Nous Fait de vous une communauté de juste milieu afin que vous soyez témoins vis-à-vis des hommes et que le Prophète vous soit témoin.*** » (Qur'ān 2 : 143). Je prie et salue Celui qui a été envoyé comme une miséricorde pour l'univers, le Prophète de la compassion et de la miséricorde.

Cette recherche se propose de rassembler tous les aspects de l'exagération à l'époque du Prophète, que ce soit dans la croyance ou dans la pratique, et de les analyser afin de dégager une méthode spécifique pour lutter contre l'exagération telle qu'elle est apparue de son vivant. L'objectif est de découvrir une approche particulière permettant de traiter cette question extrêmement nuisible qui contredit la nature de l'Islam et son principe de médianité.

En effet, la communauté musulmane est qualifiée de « médiane » et représente la religion de la droiture. Cette *Ummah* doit donc déployer tous les efforts nécessaires dans la construction et l'urbanisation sous toutes ses formes. La Shari'a (législation) de l'Islam établit un équilibre entre l'esprit et la matière, le temporel et le spirituel, ainsi que la raison et la Révélation, tout en mettant en garde contre l'exagération.

Vu l'importance de cette question, le Prophète ﷺ ordonné aux oulémas équitables de la *Ummah* de s'unir contre l'exagération pour montrer sa fausseté. Il a dit : « Ô justes savants, unissez-vous contre l'exagération pour révéler sa fausseté, réfuter mensonges, mettre à nu ses motifs et les invalider. » À ce propos, Al-Bazzār, avec sa propre chaîne de transmission, rapporte qu'Abū Hurayrah et 'Abd Allāh Ibn 'Umar - qu'Allah les Agrée tous les deux- disent : « *« Les justes de chaque génération portent le drapeau de cette science tout en éliminant l'altération des intransigeants, les allégations des détracteurs et l'interprétation des ignorants »*².

²Musnad al- Bazzār 1/86, hadith n°143 et *Mishkāt al-Maṣābīh* 1/82, hadit, N°248.

Cette recherche s'articule autour d'une introduction et de plusieurs axes :

- La religion est fondée sur la facilité.
- Définition étymologique et terminologique de l'exagération ;
- Les différents types de l'exagération et la recherche de la perfection dans l'adoration ;
- L'exagération dans les religions antérieures.
- Les formes de l'exagération en matière de croyances à l'époque du Prophète ;
- Les formes d'exagération pratique à l'époque du Prophète.
- Les dangers de l'exagération ;
- Vers une approche pour faire face à l'exagération.

La religion est fondée sur la facilité

Les versets du Coran et les textes de la Sunna montrent que la religion est facile à pratiquer et qu'elle élimine les contraintes et les gênes, révélant ainsi que telle est la volonté d'Allah pour la Ummah. Les versets suivants le confirment explicitement :

- « **Allah veut ainsi vous faciliter l'accomplissement de vos devoirs religieux et non vous en rendre l'accomplissement difficile.** » (Qur'ân 3 : 185).
- « **Allah n'Impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité !** » » (Qur'ân 3 : 86)
- « **Il vous a Choisis et ne vous a Imposé aucune gêne dans la religion, qui est celle de votre père Abraham. C'est Lui [Allah] Qui vous a Donné le nom de « musulmans » avant et en cette révélation [le Coran], afin que le Messager soit témoin contre vous et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les hommes.** » » (Qur'ân 22 : 78)
- « **Nous ne t'avons pas révélé le Coran pour que tu sois en peine,** » » (Qur'ân 20 : 2).
- « **Nous te Faciliterons la tâche en te Mettant sur la voie la plus aisée.** » » (Qur'ân 87 : 8).

Grâce à la miséricorde d'Allah, tous ces versets susmentionnés sont clairs et explicites, afin d'éviter tout désaccord au sein de la Ummah.

Tout comme le Coran, les hadiths du Prophète ﷺ se complètent et se renforcent mutuellement pour confirmer de manière décisive cette vérité incontestable. Les hadiths suivants le démontrent clairement :

- Al-Bukhārī rapporte, par sa propre chaîne de transmission, d'après Abū Hurayrah que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Cette religion est facile à pratiquer. Que personne ne cherche à être trop rigoureux dans l'observance de la religion, sinon il succombera à la tâche. En conséquence, choisissez le juste milieu en cherchant à vous rapprocher de la perfection, réjouissez-vous* (de la récompense

qui vous attend), et restez persévérants dans l'accomplissement des actes d'adoration le matin, le soir et une partie de la nuit ».³

- Al-Bayhaqī rapporte dans ses *Sunan al-Kubrā* d'après Jābir Ibn 'Abd Allāh al-Anṣārī, qu'Allah l'Agrée, que le Messager d'Allah ﷺ dit : « Cette religion est robuste, alors pénétrez-y avec douceur. Ne faites pas de surenchère en religion, car celui qui force en voyage n'accomplit pas sa traversée, ni préservé sa monture. »⁴

De même, lorsque le Messager d'Allah ﷺ a envoyé Mū'ādh et à Abī Mūsā al-Ash'arī (qu'Allah l'Agrée) au Yémen, il leur a ordonné de se montrer conciliants en disant «Facilitez et ne rendez pas les choses difficiles ! Annoncez de bonnes nouvelles et ne faites pas fuir !»⁵

D'ailleurs le Prophète ﷺ attire l'attention de la *Ummah* musulmane sur les actes qu'Allah, le Très-Haut, aime des actes de Ses créatures comme l'indique le hadith rapporté par Ahmed dans son Musnad d'après Ibn 'Abbās : « On demanda au Prophète ﷺ : “ Quelle est la religion la plus aimable auprès d'Allah ?” Il répondit alors : “ *al-Hanifiyah al-samḥah* (la religion du monothéisme pur et de la tolérance)”. »⁶

Définition étymologique et terminologique de l'exagération :

Etymologiquement, *Al-ghuluw* (l'exagération) consiste à dépasser les limites. Le verbe « *ghalā* » veut dire dépasser les limites. On dit, par exemple, « *ghalā al-qidr* (La marmite bout) si son eau monte et déborde sous l'effet d'une chaleur extrême. On dit aussi « *ghalā al-si'r* (le prix augmente)» s'il dépasse la limite connue. »⁷

Terminologiquement, **al-ghuluw** désigne le fait d'exagérer ou d'être extrémiste en dépassant les limites, que ce soit en louant ou en dénigrant. On dit également « *ghalā fī al-dīn ghuluwwan* (il exagère trop en matière religieuse), c'est-à-dire : il

³Al-Bukhārī- Fath al-Bārī 1/39

⁴ Al- *Sunan al-Kubrā* d' Al-Bayhaqī 3/18

⁵ Al-Bukhārī- Fath al-Bārī 10/6124 et Muslim, hadith n°1732

⁶ Musnad de l'imam Ahmed 1/236

⁷ Cf. Lisān al-'arab et al-Kāmūs al-muḥīṭ, la racine : gh- lama-waw

devient rigoriste et dur jusqu'à dépasser la limite. *Al-ghuluw fī al-dīn* veut dire aussi *al-ifrāt* (l'excès) en matière religieuse ⁸

La différence entre l'exagération et la recherche de la perfection dans le culte :

Certains pourraient mal interpréter la dénonciation de l'exagération comme une incitation à la paresse dans les actes d'obéissance, par crainte de tomber dans l'excès. Cependant, Ibn al-Munīr a dissipé cette confusion en soulignant : « Notre position, ainsi que celle de nos prédécesseurs, est que toute personne qui se montre trop rigoriste en matière religieuse finira par échouer. » Il s'agit donc de proscrire non pas la recherche de la perfection dans l'accomplissement des actes d'adoration, qui est une attitude louable, mais plutôt l'exagération qui conduit à la lassitude ou aux actes surrogatoires excessifs, lesquels peuvent mener à négliger ce qui est préférable ou à ne pas accomplir l'acte prescrit à son heure. Par exemple, celui qui passe la nuit en prière, luttant contre le sommeil, peut finir par s'endormir à la fin de la nuit et ainsi manquer la prière de l'aube en commun. »⁹

Les différents types d'exagération :

L'examen des versets du Coran et des textes de la Sunna nous démontre que les types d'exagération peuvent être regroupés en trois catégories :

L'exagération dans la religion, tant sur le plan doctrinal que pratique, peut se manifester de nombreuses façons. Nous en citerons quelques exemples.

L'exagération dans la religion, tant sur le plan doctrinal que pratique, peut se manifester de nombreuses façons. Nous en citerons quelques exemples :

L'exagération dans le Coran :

⁸ *Al-Tawqīf 'alá muhimmāt al-ta'rif* d'al-Manawī, p.253 ; *al-Jāmi'j li aḥkām al-Qur'ān* d'al-Qurṭubī 6/77 et *Faḥ al-Bārī* 1/117.

⁹ Voir : *Faḥ al-Bārī*, 1/117.

Il s'agit ici d'exagérer dans l'interprétation du Coran, en limitant leur sens à une seule interprétation alors qu'ils peuvent en avoir plusieurs ou encore de dépasser les limites dans leur récitation, ou encore d'autres formes d'exagération.

L'exagération en science :

Un tel type peut mener à la décontextualisation du texte en altérant son sens.

L'exagération dans les religions antérieures :

L'exagération a plusieurs formes dans les religions antérieures. Le Coran a mentionné qu'Allah leur a interdit explicitement d'exagérer dans la religion en disant : « **Dis : “Ô gens du Livre ! N'exagérez point dans votre religion [au point] de vous éloigner de la vérité. Ne suivez pas, [dans] leurs passions, les gens qui se sont égarés antérieurement, qui ont égaré un grand nombre [d'hommes], et qui se sont [encore] égarés loin de la bonne voie !”** » (Qur'ān 5 : 77). Les adeptes de ces religions ont commis cette erreur en divinisant les êtres humains comme le confirme le Coran dans le verset suivant : « **Les juifs disent : “ Esdras [‘Uzair] est le fils d’Allah”**» et les chrétiens disent : **“ Le Messie est le fils d’Allah.”** Voilà ce qu'ils disent de leur [propre] bouche. Ils imitent les dires des incroyants qui les ont précédés. Qu'Allah les Maudisse ! Quel mensonge ils forgent ! Ils ont pris leurs grands prêtres et leurs moines ainsi que Jésus, fils de Marie, pour des divinités en dehors d'Allah. Pourtant, ils n'avaient reçu d'autre ordre que celui d'adorer un Dieu Unique [Allah] en dehors duquel il n'y a point de divinité. **Pureté et Gloire à Lui ! [Il Est au-dessus] de ce qu'ils [Lui] associent !** » (Qur'ān 9 : 30-31). Ils ont également exagéré dans la religion en altérant les textes et en les décontextualisant comme le démontre le Coran dans le verset suivant : « **Gardez-vous encore l'espoir de les voir [les juifs] un jour partager votre foi, alors qu'un groupe d'entre eux entendait la parole d'Allah et l'altérait sciemment, après l'avoir comprise.** » Qur'ān 3 : 75).

De plus, ils ont commis des excès dans la pratique des actes religieux. À ce sujet, Abū Dāwūd a rapporté dans sa Sunnah d'après Anas Ibn Mālik- qu'Allah l'Agréé- avait l'habitude de dire : « Ne soyez pas intransigeants envers vous-même de peur qu'on ne soit dur avec vous, car certaines personnes se sont endurcies contre eux-mêmes et par là, on s'est endurci contre eux. Leurs traces existent encore dans les

ermitages et les monastères : il s'agit ici de ce monachisme qu'ils instaurèrent, sans que Nous ne le leur ayons nullement prescrit. »¹⁰

Parmi les aspects de leur exagération, on trouve l'exemple suivant : Ibn 'Abbās-qu'Allah l'Agrée- a dit en décrivant les enfants d'Israël lorsque Moïse, que la paix soit sur lui, leur a demandé de sacrifier une vache : « S'ils avaient pris la vache la moins chère, cela leur suffisait, mais ils étaient durs envers eux-mêmes et ainsi Allah s'est endurci contre eux. »¹¹

Les formes d'exagération en matière de croyances à l'époque du Prophète

Le Prophète ﷺ met en garde la *Ummah* contre l'exagération commise par certaines nations antérieures qui l'ont déifié ou élevé au-dessus de la prophétie, sous prétexte de l'aimer. Cette mise en garde devient encore plus claire lorsque le Prophète ﷺ compare ceux qui commettent ce péché aux mécréants. Ce faisant, il appelle la *Ummah* à l'aimer d'une manière qui ne l'élève pas au-dessus de la prophétie ou de l'humanité infallible : il reste à la fois serviteur d'Allah et messenger. Par cette mise en garde, il anticipe le mal et en prescrit le remède, comme le confirme le hadith rapporté par al-Bukhārī d'après Ibn 'Abbās-qu'Allah les agrée- qui dit qu'il avait entendu le Messenger d'Allah dire : « *Ne me couvrez pas exagérément d'éloges comme les chrétiens l'ont fait concernant Jésus, fils de Marie. Je ne suis qu'un serviteur, dites alors : "Serviteur et messenger d'Allah".* »¹²

L'accusation de malhonnêteté et d'injustice à l'encontre du Prophète :

Étant donné l'importance du hadith sur ce sujet, je vais le citer en entier comme suit :

Al-Bukhārī et Muslim rapportent, par leur propre chaîne de transmission, qu'Abū Sa'īd al-Khudrī (qu'Allah l'Agrée) dit : « 'Alī Ibn Abī Ṭālib Talib - qu'Allah l'Agrée- envoya au Messenger d'Allah du Yémen, dans une bourse de cuir tanné, de l'or qui n'avait pas encore été épuré de sa poussière. Le Messenger d'Allah ﷺ le partagea

¹⁰ Tafsīr al-Qur'ān al-'aẓīm 4/316

¹¹ Tafsīr al-Qur'ān al-'aẓīm 1/110

¹² Al-Bukhārī, Faḥ al-Bāri 6/3445

entre quatre hommes : ‘Uyaynah Ibn Badr, Al-Aqra’ Ibn Ḥāiss et Zayd Al-Khayl. Le quatrième était soit ‘Alqamah soit ‘Amir Ibn al-Ṭufayl. L’un des compagnons déclara : “Nous en étions plus dignes que ceux-là !” Informé, le Prophète ﷺ demanda : “ Ne me faites-vous pas confiance alors que je suis la personne de confiance de Celui qui est au ciel et que les nouvelles célestes me parviennent matin et soir !” Alors, un homme aux yeux enfoncés, aux pommettes proéminentes, au front saillant, à la barbe épaisse, à la tête rasée et au pagne retroussé se leva et s'exclama : “Ô Messenger d’Allah ! Crains Allah !” Le Messenger d'Allah rétorqua : “ Malheur à toi ! Ne suis-je point, des gens de la terre, le plus en droit de craindre Allah ?” Et l'homme s'en alla. Khālid Ibn al-Walīd - qu'Allah l'agrée- dit alors : “ Ô Messenger d’Allah ! Ne lui trancherais-je pas la tête ?” Le Messenger d'Allah ﷺ répondit : “ Non, car il se peut qu'il fasse la prière !” Khālid reprit : “ Que de priants affirment par la bouche ce qu'ils n'ont pas dans le cœur !” Le Messenger d'Allah répondit ﷺ: “Il ne m'a pas été ordonné de percer les cœurs des gens, ni de les éventrer ! ” et en tournant son regard vers l’homme qui lui tournait le dos, le Messenger d'Allah ﷺ déclara : “ De la descendance de celui-ci viendront des gens qui réciteront le Coran sans qu’ils ne dépassent leur gorge. Ils s'écarteront de la religion comme la flèche s'écarte de l’arc.” Et il a ajouté peut-être : “Si je les atteignais, je les tuerais comme fut anéanti le peuple de Thamūd. »¹³

Cette situation est très importante et comporte plusieurs implications, notamment les suivantes :

- Le fait d'accuser le Messenger d'Allah ﷺ de malhonnêteté alors que ceux qui ne croient pas en lui n’ont point contesté sa loyauté, car il fut surnommé *al-Ṣādiq al-Amīn* (le loyal et le véridique). Même si les polythéistes de La Mecque lui étaient hostiles, ils lui confiaient leurs dépôts.
- Les qualifications mentionnées de cet homme semblent être celles de tout outrancier « un homme aux yeux enfoncés, aux pommettes proéminentes, au front saillant, à la barbe épaisse, à la tête rasée et au pagne retroussé ».

¹³Al-Bukhārī, *Fatḥh al-Bārī* 7/4351 et Muslim, n°1064.

- Certains compagnons ont demandé au Messenger d'Allah ﷺ la permission de le tuer, mais le Messenger d'Allah ﷺ a refusé de le faire en justifiant sa position par la possibilité que l'accusé soit du nombre des priants. Une telle attitude prophétique nous indique que nous devons avoir une bonne opinion du comportement des outranciers afin de faire de notre mieux pour éviter de verser leur sang. Nous devons également leur rappeler la grande place du Messenger d'Allah qui reçoit les nouvelles du Ciel matin et soir et qui est, parmi les gens, le plus en droit de craindre Allah.

- Le Messenger d'Allah ﷺ nous a ordonné de juger les gens selon leurs actes apparents sans chercher à sonder les cœurs. En agissant ainsi, nous pouvons sauver des vies et préserver les âmes. Il est également important de noter que le Prophète ﷺ a indiqué que ces extrémistes se distinguent par leur persévérance dans les actes d'obéissance, l'adoration et la récitation du Coran. Un autre hadith le démontre clairement : « *Vous mépriserez votre prière par rapport à la leur, - ou votre prière n'est comparable à la leur-, ni votre jeûne ne sera comparable au leur, ni votre récitation (du Coran) à la leur.* »

En effet, pour remédier à un mal, nous devons attirer l'attention sur sa gravité, et préciser l'attitude à adopter face à de telles situations surtout lorsque ces individus forment un groupe ou une faction hostile à la nation : « *Si je les atteignais, je les tuerais comme fut anéanti le peuple de Thamūd.* » !

De plus, l'imam Ahmed rapporte dans son *Musnad*, par sa propre chaîne de transmission que 'Abd Allāh Ibn 'Amr Ibn al-'Āṣ, qu'Allah l'Agréé, dit : « Un homme des Banī Tamīm surnommé Dhū al-Khuwayṣirah se présenta auprès du Messenger d'Allah ﷺ alors qu'il donnait aux gens. Il dit alors au Prophète :

“ Ô Muḥammad ! J'ai vu ce que tu viens de faire aujourd'hui.

- Alors, qu'est-ce que vous en pensez ? répondit le Messenger d'Allah.
- Je pense que vous n'avez pas agi avec équité.

Alors le Messenger d'Allah se mit en colère et lui dit : « Malheur à toi ! Mais qui peut l'être si je ne le suis pas. » À ce moment-là, 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb, qu'Allah l'Agréé, dit : « Ô Messenger d'Allah ! ne devrions-nous pas le tuer ? » Le Prophète

ﷺ lui répondit : « Non ! Laissons-le partir ! Cet homme aura des partisans (adeptes) qui pousseront l'exégèse de la religion au point de s'en écarter de celle-ci, tout comme la flèche s'écarte de son arc ! On regarde alors la lame, puis la tasse, puis le dessus : rien n'y est trouvé, si ce ne sont des excréments et du sang. »¹⁴

Les formes d'exagération pratique à l'époque du Prophète

L'exagération dans les actes d'adoration, sous prétexte que le Messager ﷺ est infaillible et que ses péchés futurs seront pardonnés, tout en prétendant avoir la connaissance d'*al-ghayb* (l'Omniscience absolue d'Allah) et en agissant avec ostentation :

Il s'agit ici de l'un des moyens par lesquels Satan tente les gens dans leurs actes d'obéissance. Leur attitude semble accuser le Messager d'Allah ﷺ de ne pas avoir correctement expliqué les prescriptions de la Shari'ah ou suggérer qu'Allah n'a pas suffisamment clarifié la Shari'ah, si bien qu'une personne n'aurait pas besoin de poser de questions. Leur intention pourrait être de paraître plus craintifs envers Allah et plus pieux que le Messager d'Allah. Lorsque ce groupe de personnes se rendit chez le Prophète ﷺ et considéra que ses actes cultuels semblaient insuffisants, le Prophète ﷺ leur montra qu'ils l'accusaient de manquer de crainte envers Allah et de piété. Ce face-à-face clair, visant à réfuter leur pensée et à les guider sur le droit chemin, constitue une solution définitive. Le dialogue direct devient alors le seul moyen de corriger leur erreur :

Al-Bukhārī et Muslim rapportent, par leur propre chaîne de transmission, qu'Anas Ibn Mālik, qu'Allah l'agrée, dit : « Trois personnes sont venues voir les épouses du Prophète dans leurs maisons et leur demandèrent comment était la pratique cultuelle du Prophète chez lui. Quand elles les en informèrent, la pratique cultuelle du Prophète leur sembla peu. Ils dirent alors : "Que sommes-nous par rapport au Prophète ? Allah lui a déjà pardonné tous ses péchés antérieurs et postérieurs". L'un d'eux dit : "Pour ma part, je m'engage à passer toute la nuit en faisant la prière". Le second dit : "Quant à moi, je m'engage à jeûner sans interruption le restant de ma vie". Le troisième dit alors : "Et moi, je m'engage à

¹⁴ Musnad de l'imam Ahmed 2/219

m'éloigner des femmes et à ne jamais me marier". [Lorsque ces propos furent rapportés au Prophète], il vint les trouver et leur dit : "Est-ce bien vous qui avez tenu de tels propos ? Par Allah ! C'est moi qui crains Allah et Le redoute plus que vous. Mais, quant à moi, le jour, je jeûne et je mange ; la nuit, j'effectue la prière et je dors ; et j'épouse les femmes. Celui qui se détourne alors de ma Sunna (mes manières de faire) n'est pas des miens". »¹⁵ Sa réplique : « C'est moi qui crains Allah et Le redoute plus que vous » semble être une réprimande que leur adresse le Prophète ﷺ, car ils avaient eu une mauvaise pensée à l'encontre de leur Prophète. Quant à sa parole : « Celui qui se détourne alors de ma Sunna n'est pas des miens », le Prophète ﷺ les oriente vers ce qui est juste en leur montrant qu'il vaudrait mieux suivre son exemple et ne pas s'engager dans l'exagération.

L'exagération dans l'obéissance au point de méconnaître les droits des personnes concernées

Une telle attitude est exercée par Abū al-Dardā', qu'Allah l'Agrée comme le démontre clairement :

Al-Bukhārī rapporte, par sa propre chaîne de transmission, les propos d'Abū Juḥayfah al-Suwā'ī - qu'Allah l'Agrée- : « Le Prophète ﷺ établit un lien de fraternité entre Salmān al-Fārisī et Abū al-Dardā'. Un jour, Salmān al-Fārisī vit Umm al-Dardā' porter des vêtements usés. Elle lui demanda : "Qu'est-ce que tu as ?" Et elle de répliquer : "C'est ton frère Abū al-Dardā' qui ne montre aucun désir à la vie." À son arrivée, Abū al-Dardā' prépara de quoi manger pour Salmān, mais celui-ci dit :

"Mange !

- Mais, je suis à jeun, répondit Abū al-Dardā'.
- Je ne mangerai que si tu manges.

Alors, Abū al-Dardā' mangea. Lorsque la nuit tomba, il voulut faire la prière de la nuit. Salmān lui demanda de dormir et il dormit. Abū al-Dardā' se réveilla ensuite pour accomplir la prière de la nuit, mais Salmān lui dit : "Dors" et il dormit. À la fin

¹⁵ Al-Bukhārī, Faḥ al-Bāri 9/5063 et Muslim, n°1410.

de la nuit, Salmān lui dit : “Tu pourrais te lever maintenant.” Ils la firent ensemble. Après quoi, Salmān lui dit : “Envers ton Seigneur, tu as des devoirs à remplir. Envers toi-même, tu as aussi des devoirs à remplir et envers ta femme, tu as également des devoirs à remplir. Alors, remplis chaque devoir envers qui de droit.”

Après cela, Abū al-Dardā’ se rendit auprès du Prophète (pbAsl) et lui raconta ce qui s’était passé. “**Salmān a dit vrai**”, répondit le Prophète ﷺ. »¹⁶

Cette situation typique s'est produite entre deux grands compagnons des premières années à Médine, où résidait le Prophète ﷺ: le plus jeune, Abū al-Dardā’, respectait pleinement le plus âgé, (Salmān). Elle illustre également l'engagement des compagnons à promouvoir le bien et à interdire le mal, ainsi que la grande bienséance dont ils faisaient preuve lorsqu'ils donnaient des exhortations et des conseils : Lorsque Salmān a poliment averti Abū al-Dardā’ qu'il avait négligé ses propres droits, il n’a pas utilisé le terme « injustice » directement, mais a plutôt atténué l’expression en disant : « Remplis chaque devoir envers ceux qui en ont droit. » Ces conseils montrent qu'il était conscient des finalités suprêmes de l'Islam, à savoir préserver d'abord les droits d'Allah, puis ceux de soi-même, et enfin ceux de sa famille. De plus, le Prophète ﷺ a approuvé les actes et les propos de Salmān.

Ajoutons à cela une autre situation rapportée par al-Bukhārī, d’après ‘Abd Allāh Ibn ‘Amr Ibn al-‘Ās, qu’Allah l’agrée, par sa propre chaîne de transmission, qui dit : « Ô Abā ‘Abd Allāh ! N'ai-je pas été informé que tu jeûnais chaque jour et que tu récites tout le Coran chaque nuit ?

- Si, Ô Prophète d'Allah. Je ne voudrais par-là que le bien.

- N'agis pas ainsi, reprit-il, jeûne et romps le jeûne [alternativement] et lève-toi (pour faire la prière) et dors, car envers ton corps, tu as des devoirs à remplir, envers tes yeux tu as des devoirs à remplir, envers ta femme, tu as des devoirs à remplir et enfin envers tes visiteurs, tu as des devoirs à remplir. Il te suffit alors d'observer trois jours par moi ! En effet, toute bonne action que vous effectuez

¹⁶Al-Bukhārī, Fatḥh al-Bārī 4/968]

est multipliée par dix jusqu'à atteindre dix fois autant. Et cela équivaut ainsi à l'observance de toute l'année. N'observe donc d'avantage de jeûne." Je demandai alors au Prophète : " Et comment était le jeûne de David ?" Le Prophète de répondre : " la moitié des jours de l'année". » ¹⁷

Cette situation montre jusqu'à quel point l'Islam a élargi le champ des droits et comment les compagnons surveillaient les actes d'obéissance de leurs enfants. Ils informaient le Prophète ﷺ si ces derniers accomplissaient des actions qu'ils n'approuvaient pas. La preuve en est que les différentes versions du hadith indiquent que c'est 'Amr Ibn al-'Āṣ, le père de 'Abd Allāh, qui a informé le Prophète ﷺ des actes de son fils. Dans la version rapportée d'al-Bukhārī, on trouve ce qui suit : « 'Amr Ibn al-'Āṣ a marié son fils à une belle femme qurayshite chez qui il se rendait pour s'enquérir de l'état de 'Abd Allāh avec elle. Elle disait toujours : « Quel bon homme ». Une fois, lorsqu'il lui rendit visite et lui demanda des nouvelles de son mari, elle répondit : « Quel bon homme ! Il jeûne le jour et veille la nuit (en faisant la prière), mais il ne s'approche pas de notre lit ni ne se renseigne de nos propres affaires (connotant ainsi les rapports intimes entre un homme et son épouse). » 'Amr, qui suivait de près les affaires de son fils, informa le Prophète ﷺ, car il avait conscience des dangers d'une telle attitude sur les adeptes de l'Islam. Ibn Taymiyyah a constaté pour sa part que « la Shari'ah interdit de manière générale l'exagération et l'extrémisme en matière de croyance et d'actes ». ¹⁸

L'exagération en imposant à soi-même des tâches au-delà de ses capacités et en la chargeant de ce qu'elle ne peut supporter :

Al-Bukhārī et Muslim rapportent, avec leur propre chaîne de transmission, d'après Anas Ibn Mālik, que le Prophète ﷺ, voyant un vieil homme marcher en se balançant entre ses deux fils, demanda : « Qu'est-ce qu'il a, cet homme ? » Les compagnons répondirent : « Il a fait le vœu de marcher. » Le Messenger d'Allah

¹⁷Al-Bukhārī, Fath al-Bāri 4/1975 et Muslim, n°1159.

¹⁸Fath al-Majīd, p.227.

rétorqua alors : « Allah se passe de ce que cet homme se nuise à soi-même. » Il lui ordonna ensuite d'enfourcher la monture. »¹⁹

Cette scène montre que le Messenger d'Allah ﷺ surveillait attentivement les comportements de ses compagnons pour les guider sur la voie droite. C'est pourquoi il chercha à comprendre les motivations de l'homme qui s'imposait un vœu impossible à accomplir, allant ainsi à l'encontre des enseignements explicites du Coran. Une fois informé des raisons de cet engagement, le Prophète ﷺ ordonna de monter une monture. Le remède était donc de donner de bonnes directives basées sur des raisonnements en lui disant : "Allah n'a pas besoin que cet homme se nuise à lui-même."

L'exagération dans les invocations entre un compagnon et son fils :

Ce type d'exagération est clair dans le hadith suivant :

Abū Dāwūd rapporte, par sa propre chaîne de transmission, d'après 'Abd Allāh Ibn al-Mughaffal, qu'il avait entendu son fils dire : « Seigneur, je te demande le palais blanc situé à la droite du paradis si j'y suis admis. » En entendant cela, il lui répondit : « Ô mon fils ! Demande à Allah de t'admettre au paradis et de te sauver de l'enfer, car j'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire : "Il y aura parmi les membres de ma communauté ceux qui transgressent dans leurs invocations et leur purification."

Abū Dāwūd rapporte, par sa propre chaîne de transmission, d'après 'Abd Allāh Ibn al-Mughaffal, qu'il avait entendu son fils dire : « Seigneur, je te demande le palais blanc situé à la droite du paradis si j'y suis admis. » En entendant cela, il lui répondit : « Ô mon fils ! Demande à Allah de t'admettre au paradis et de te sauver de l'enfer car j'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ : "*Il y aura parmi les membres de ma communauté ceux qui transgresseront dans leurs invocations et leur purification*".²⁰

Ce hadith montre que les compagnons prêtaient une attention particulière à leurs enfants. Ils surveillaient leur accomplissement des actes d'obéissance et d'autres

¹⁹ Al-Bukhārī, Fath al-Bāri 1/43 et Muslim, 4/785.

²⁰ Sunan Abū Dāwūd, n°96

situations, tout en cherchant toujours à les guider dans la bonne direction. Ils justifiaient leur position avec persuasion, comme dans le hadith mentionné, où le père rappelle à son fils les paroles du Prophète. Cette approche a toujours été présente tout au long de l'histoire de la Ummah. C'est pourquoi Ibn 'Aqīl raconte l'histoire d'un homme qui transgressait dans ses ablutions rituelles. Il dit donc :

« Un autre homme m'a dit : “ Plonge-toi dans l'eau à maintes reprises, et je doute si mon lavage rituel est valide ou non. Qu'est-ce que vous en pensez ?

- Vas-y ! - » Alors, lui répondis-je. La prière n'est plus une obligation pour vous ?
- Et comment la prière n'est-elle plus une obligation pour moi ?
- Car, le Prophète ﷺ a dit : “ La plume est levée pour trois personnes : le dormeur, jusqu'à ce qu'il se réveille ; l'enfant, jusqu'à ce qu'il devienne pubère ; le fou, jusqu'à ce qu'il retrouve la raison. Et quiconque se plonge à plusieurs reprises dans l'eau et doute si l'eau lui est parvenue ou non est fou”. »²¹

L'exagération en imposant des contraintes sévères à soi-même par des vœux :

À cet égard, al-Bukhārī rapporte, avec sa propre chaîne de transmission, qu'Ibn 'Abbās (Ased) dit : « Alors que le Prophète (pbAsl) était en train de faire un sermon, il aperçut un homme qui se tenait debout. Il interrogea donc ses Compagnons à son sujet. Ils répondirent : “C'est Abū Isrā'īl ! Il a fait vœu de rester debout au soleil sans s'asseoir, de ne pas se mettre à l'ombre, de ne pas parler et de jeûner. Le Prophète ﷺ leur dit alors : « Ordonnez-lui de parler, de se mettre à l'ombre, de s'asseoir, mais qu'il poursuive son jeûne. »²²

Dans ce hadith, nous remarquons que le Prophète ﷺ, alors qu'il était en train de faire son sermon, n'a pas tardé à aborder les infractions et à y mettre fin. Depuis le minbar, il a directement posé la question et ordonné à ses compagnons de ne pas faire preuve de laxisme face à l'exagération dans les actes d'obéissance, tout autant qu'aux péchés. Que Abū Israël ait fait un vœu ou non, le Messenger d'Allah

²¹ *Ighāthat al-lahfān*, 1/134

²² Al-Bukhārī – Fath al-Bārī 11/6704

ﷺ a agi ainsi pour enseigner à ses compagnons l'importance de résister à l'exagération.

Dans le même ordre d'idées, al-Bukhārī et Muslim rapportent, avec leur propre chaîne de transmission, que 'Uqbah Ibn 'Amer, qu'Allah l'Agrée, dit : « Ma sœur avait fait le vœu de se rendre à la Maison sacrée d'Allah en marchant et pieds nus. Elle me commanda de demander un avis juridique au Messager d'Allah ﷺ pour elle. Je lui demandais donc et il me répondit : « Qu'elle commence à pied. Ensuite, qu'elle monte à cheval. »²³

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ met l'accent sur la finalité de l'acte d'obéissance en confirmant qu'Allah, le Très-Haut, n'a pas établi sa Shri'ah pour torturer ses créatures.

L'exagération consistant à imposer à soi-même des difficultés excessives dans les œuvres surrogatoires :

À ce sujet, nous citons le hadith suivant ;

Al-Bukhārī rapporte avec sa propre chaîne de transmission, d'après 'Ā'ishah, ce qui suit : Un jour, le Prophète ﷺ entra dans la mosquée et trouva une corde accrochée entre deux poteaux. Il demanda : «Quelle est cette corde ?» «C'est une corde appartenant à Zaynab, qu'elle utilise pour faire la prière. Quand elle se fatigue, elle s'y accroche.» Le Prophète ﷺ dit alors : «Non ! Détachez-la. Effectuez la prière tant que vous le pouvez et si vous vous fatiguez, allez vous reposer”. »²⁴

Dans ce hadith, nous constatons que le Prophète ﷺ surveillait attentivement les actes de ses compagnons, par crainte qu'ils ne continuent à commettre des actions contraires aux enseignements d'Allah. Il s'est empressé de prendre une décision : « Détachez-la ! » et de la justifier : « Effectuez la prière tant que vous le pouvez ! » et d'en proposer l'alternative «*et si vous vous fatiguez, allez-vous vous reposer* ».

²³ Al-Bukhārī, *Fath al-Bāri* 11/6704.

²⁴ Al-Bukhārī, *Fath al-Bāri* 3/1150

L'exagération consistant à ne pas prendre en compte les *rukḥāṣ* (les dispenses accordées par Allah dans des situations particulières, même en cas d'incapacité):

Pour le démontrer, nous citons le hadith suivant :

Al-Bukhārī et Muslim rapportent, avec leur propre chaîne de transmission, d'après Anas Jābir, qu'Allah l'Agrée, ce qui suit : « Le Prophète ﷺ était en voyage quand il vit quelqu'un qui faisait de l'ombre à quelqu'un d'autre. »

- Je jeûne, répliqua le Prophète ﷺ.
- Un homme en jeûne, répondirent les gens.
- Jeûner durant le voyage n'est pas un acte de bonté pieuse", répondit le Prophète ﷺ. »²⁵

À ce hadith, nous ajoutons un autre rapporté par Ahmed avec sa propre chaîne de transmission, d'après Ibn 'Umar qui dit selon lequel un homme vint le voir et lui dit : « Ô Abā 'Abd al-Raḥmān, je suis assez fort pour jeûner durant le voyage. » Ibn 'Umar lui répondit : « J'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire : « Quiconque n'accepte pas la *rukḥṣah* (un acte qu'Allah a permis en cas d'incapacité) aura des péchés semblables aux monts de 'Arafah. »²⁶

Nous constatons ici que le Messenger d'Allah ﷺ a maintenu sa démarche constante en surveillant attentivement les actes d'obéissance de ses compagnons et en les mettant en garde contre les péchés de manière décisive. Il justifiait sa position en montrant que ne pas respecter les *rukḥṣah* (les dispensations) lors des actes d'obéissance n'est pas une forme de véritable bonté pieuse, même si l'intention du compagnon était de faire preuve de bonté. Le Prophète ﷺ a ainsi publiquement corrigé ce concept erroné pour que les compagnons suivent son exemple.

D'ailleurs, dans le second hadith, le Prophète ﷺ met en garde celui qui ne respecte pas les *rukḥṣah* (les dispensations), surtout en cas d'incapacité.

²⁵ Al-Bukhārī, *Faḥḥ al-Bārī* 4/1946 et Muslim, n°1115.

²⁶ Musnad de Ahmed 2/71.

L'exagération en imitant les particularités du Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans l'accomplissement des actes d'obéissance :

Pour le mettre en relief, nous citons le hadith suivant :

Al-Bukhārī rapporte, avec sa propre chaîne de transmission, d'après Anas, qu'Allah l'Agrée, ce qui suit : « Le Messenger d'Allah fit la jonction entre deux jours de jeûne à la fin d'un mois. Des gens firent de même. Informé, il dit : « *Si la nouvelle lune avait tardé davantage, je vous aurais fait continuer de manière à infliger un châtement à ceux qui avaient refusé de s'abstenir du cumul du jeûne. Je ne suis pas comme vous, mon Seigneur me nourrit et m'abreuve au cours de la nuit on me nourrit et l'on m'abreuve. Si l'un d'entre vous veut faire la jonction, qu'il la fasse jusqu'à l'aube.* »²⁷

Dans ce hadith, la manière d'aborder le problème est tout à fait différent étant donné que le jeûne ininterrompu entraîne tant de difficultés et de peines. Raison pour laquelle, le Prophète ﷺ avertit ceux qui l'exercent en les menaçant d'être interrompu et de devenir incapable de le faire en les informant qu'il s'agit de l'une de ses particularités afin de les convaincre. Il les a également qualifiés de « *muta'ammiqūn* (les outranciers qui avaient refusé de s'abstenir du cumul du jeûne) pour les pousser à s'abstenir d'agir de cette manière.

Les dangers de l'exagération

L'exagération conduit à un déséquilibre entre l'âme et le corps, à une injustice envers soi-même et les autres, et à une violation de la nature humaine. Parmi les dangers les plus graves, on peut citer les suivants :

L'exagération peut conduire à l'excommunication :

Lorsque les adeptes des religions précédentes ont exagéré dans leur vénération de leur prophète, ils ont fini par abandonner leur religion. Le noble Coran le confirme dans les versets suivants :

²⁷ Al-Bukhārī, *Fath al-Bāri* 13/7241.

- « *Ils sont incroyants, ceux qui disent : “Allah Est le Messie, fils de Marie.” Or, le Messie a dit lui-même : “ Ô enfants d’Israël, adorez servilement Allah, mon Seigneur et le vôtre” En vérité, Allah Interdira le Paradis à quiconque associe [une autre divinité] à Allah. Sa demeure sera le Feu, et les injustes n’auront point de secours.* » (Al-Maida/72)

- « *Ils sont incroyants, ceux qui disent : “ Allah est le troisième d’une trinité.” En vérité, il n’y a point de divinité que la Divinité Unique [Allah]. S’ils ne cessent de tenir un pareil langage, un douloureux châtement atteindra les incroyants parmi eux.* » (Al-Ma'idah/73)

De même, le Prophète ﷺ a qualifié Dhā al-Khuwṣirah et ses semblables de s’être écartés de la religion comme s’écarter une flèche de son gibier, c'est-à-dire comme s'ils n'avaient jamais embrassé l'Islam, tout comme la flèche passant si rapidement à travers le gibier que rien de sang ou de chair ne s'y attache.

De même, le Prophète ﷺ a qualifié Dhā al-Khuwṣirah et ses semblables de s’être écartés de la religion comme une flèche qui passe si rapidement à travers le gibier qu'aucun sang ni chair ne s’y attache, comme s'ils n'avaient jamais embrassé l'Islam.

L'exagération conduit son adepte à la perte :

Cette conséquence néfaste de l’exagération est clairement mentionnée dans le hadith rapporté par al-Nasā’ī, avec sa propre chaîne de transmission, d’après Ibn ‘Abbās, qu’Allah l’Agrée, qui dit : « Le matin d’al-‘Aqabah, le Messager d’Allah ﷺ, à dos de sa monture, me dit : “ Ramasse (quelques cailloux) pour moi !”. Je ramassai pour lui des cailloux de la taille de noyaux de dattes ou du bout des doigts. Quand je les eus placés dans sa main, il dit : “ Faites usage des cailloux comme ceux-ci (lors du Jet des Cailloux contre la Jamarāt) et évitez l’extrémisme en matière de religion ; car il causa la ruine de ceux qui vous ont précédés !”. »²⁸

Le matin de la lapidation de la stèle de ‘Aqaba, le Prophète ﷺ, qui était sur sa chamelle, me dit : “Ramasse-moi sept cailloux.” Je lui apportai sept petits cailloux pour la lapidation qu’il essuya avec la paume de sa main en disant : “Jetez-en de

²⁸ Sunna al-Nasā’ī, 5/268.

semblables à ceux-ci ”, puis il ajouta : “ Méfiez-vous de l’exagération en matière religieuse, cela a fait périr ceux qui vous ont précédés. »

En effet, la lapidation de la stèle est un grand rassemblement extrêmement important, car des personnes viennent s'y réunir de tous les pays du monde. Par conséquent, le Messager d'Allah ﷺ a mis en garde contre l'extrémisme dans cette pratique, car sans ses avertissements, certaines personnes auraient pu aller à l'extrême en utilisant de grosses pierres dans l'espoir de vaincre le diable, sans réaliser qu'il s'agit d'un acte rituel devant être accompli en suivant scrupuleusement l'exemple du Prophète. L'un des aspects de l'exagération est, par exemple, de voir un pèlerin lapider la stèle avec des sandales, pensant ainsi insulter Satan, alors qu'il offense en réalité les autres pèlerins et commet un grave péché.

- **L'exagération conduit à l'opposé de l'objectif de l'effort intellectuel dans l'accomplissement des actes d'obéissance :**

Cette situation est décrite dans le hadith rapporté par Muslim, d'après 'Ā'isha (qu'Allah l'agrée), qui a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : “ Lorsque l'un d'entre vous se met à somnoler dans la prière, qu'il dorme jusqu'à ne plus avoir sommeil. En effet, lorsque quelqu'un somnole pendant la prière, il ne sait plus ce qu'il dit. Il se peut qu'il veuille implorer le pardon et qu'il se mette à insulter sa propre personne. »²⁹

- **L'exagération conduit à l'aliénation de celui qui en est adepte et à l'antipathie des serviteurs d'Allah envers l'adoration d'Allah :**

À ce sujet, nous citons le hadith rapporté par al-Bukhārī et Muslim, avec leur propre chaîne de transmission, d'après Abī Mas'ūd al-Anṣārī qui dit : « Un homme dit : “Ô, Messager d'Allah ﷺ ! Je ne viens que très peu à la prière, tellement until s'attarde quand il nous dirige !” Je n'avais jamais vu le Prophète ﷺ se mettre en colère pour exhorter les gens comme à ce moment-là, quand il dit : “Ô, vous les gens ! Il y a parmi vous ceux qui inspirent la répulsion aux gens. Lorsque l'un

²⁹ Muslim, n°786

d'entre vous dirige la prière, que l'un d'entre vous fasse en sorte que la prière soit allégée, car il y a parmi les gens le vieux, le faible, et celui qui a certains besoins. »³⁰ On a rapporté que la personne qui dirigeait la prière était Mu'ādh Ibn Jabal, qu'Allah l'Agrée, qui a commencé la prière d'*al-fajr* en récitant la sourate al-Baqarah (la Vache) jusqu'à sa fin, de sorte que ceux qui voulaient partir avec les chameaux qui servent à abreuver furent retardés dans leur travail. Alors le Messager d'Allah ﷺ dit à Mu'ādh : « Ô Mu'ādh ! Es-tu tentateur ? » Le Prophète ﷺ répéta ses propos trois fois.

- **L'exagération conduit son adepte à adopter des caractéristiques répréhensibles :**

Le hadith suivant le démontre clairement :

Muslim rapporte, avec sa propre chaîne de transmission, que 'Abd Allāh Ibn Mas'ūd, qu'Allah l'Agrée, dit : « *Al-Mutanaṭṭi'ūn* courent à leur propre ruine (les extrémistes dans leurs actes et paroles). » Il le répéta trois fois.

- **L'exagération prive son adepte de l'intercession du Bien-Aimé (le Prophète ﷺ)**

Le hadith suivant l'indique en toute clarté :

Ibn Abī 'Āṣim rapporte, avec sa propre chaîne de transmission, que Ma'qil Ibn Yasār- qu'Allah l'Agrée- dit : « Deux catégories de ma Ummah n'obtiendront point mon intercession à savoir : un gouverneur oppresseur et un outrancier en matière de la religion. En effet, il (le Prophète ﷺ) témoignera contre eux et les désavouera. » Le hadith suivant le démontre clairement :

Muslim rapporte, avec sa propre chaîne de transmission, que 'Abd Allāh Ibn Mas'ūd, qu'Allah l'Agrée, dit : « *Al-Mutanaṭṭi'ūn courent à leur propre ruine* (les extrémistes dans leurs actes et paroles). » Il le répéta trois fois.

- **Les outranciers seront privés de l'intercession du Prophète :**

Le hadith suivant l'indique en toute clarté :

³⁰Al-Bukhārī, Fatḥh al-Bārī 2/702 et Muslim, n°466

Ibn Abī ‘Āṣim rapporte, avec sa propre chaîne de transmission, que Ma‘qil Ibn Yasār - qu’Allah l’Agrée- dit : « Deux catégories de ma *Ummah* n’obtiendront point mon intercession à savoir : un gouverneur oppresseur et un outrancier en matière de la religion. En effet, il (le Prophète ﷺ) témoignera contre eux et les désavouera. »³¹

- L’exagération mène à rendre licite l’illicite, ce qui implique une accusation contre le Prophète ﷺ de manquer de loyauté dans la transmission du message et une accusation envers Allah, le Très-Haut, de l’oubli :

Les hadiths suivants le confirment explicitement :

- Al-Bukhārī et Muslim, avec leur propre chaîne de transmission, d’après Sa’d Ibn Abī Waqqāṣ, qu’Allah l’Agrée, dit : « *Le musulman le plus coupable est celui qui demande quelque chose qui n’a pas été interdit, et qui a été rendu illicite à cause de sa demande.* »³²

- Ibn al-Athīr rapporte dans *al-Jāmi’*, avec leur propre chaîne de transmission, d’après Abī Tha‘labah al-Khushanī, qu’Allah l’Agrée, que le Messager d’Allah ﷺ dit : « *Certes, Allah Le Très-Haut a imposé des préceptes, ne les laissez pas perdre ; il a fixé des normes, ne les transgressez pas ; Il a interdit des choses, n’en profanez pas le caractère illicite ; Il s’est tu à propos d’autres choses par miséricorde à votre égard, non par oubli, ne vous enquérez pas d’elles.* »³³

- L’exagération conduit son adepte à l’ennui et à l’abandon de l’adoration :

Le Messager d’Allah ﷺ a souligné que les actions les plus aimables auprès d’Allah sont celles qui sont constantes même si elles sont peu nombreuses. Il a, ainsi, mis en garde contre l’exagération dans l’accomplissement des actes d’obéissance comme l’indique le hadith rapporté par Muslim, avec sa propre chaîne de transmission, d’après ‘Ā’ishah, qu’Allah l’Agrée, qui dit : « Qui est cette femme ? »

-Une telle, répondit-elle, elle me faisait part de tout le temps qu’elle consacrait à la prière.

³¹Al-Sunnah d’Ibn Abī ‘Āṣim1/23

³² Al-Bukhārī, Faḥ al-Bāri 13/7289 et Muslim, n°2358

³³ Jami‘al-Uṣūl d’Ibn al-Athīr 5/59

– Meh (Tais-toi), lui dit-il, contentez-vous de faire votre possible. Allah ne se lassera pas (de vous récompenser) tant que vous-même vous ne vous fatigueriez pas (de pratiquer votre culte).”

– La religion (actes cultuels) la plus agréable au Prophète, conclut ‘Ā’ishah, était celle que le fidèle avait appliquée avec le plus de régularité (même si ce n’est que peu de chose). »³⁴

D’ailleurs, Ibn al-Qayyim, qu’Allah lui accorde miséricorde, a exprimé une pensée précieuse à ce sujet : " L’extrémisme conduit à ce qu’Allah se montre sévère envers le serviteur et la Ummah. Le Prophète ﷺ a interdit l’exagération en matière de religion, notamment en ajoutant des pratiques à ce qui est licite. Il a également averti que si un serviteur devenait rigide envers lui-même, cela pourrait entraîner la rigueur d’Allah, soit par le destin, comme dans le cas de ceux qui s’imposent des épreuves et deviennent sévères avec eux-mêmes, entraînant ainsi la sévérité d’Allah envers eux ; soit par la Shari’ah, comme dans le cas de ceux qui s’imposent des vœux au-delà de ce qu’Allah a prescrit, et doivent alors accomplir ces vœux conformément aux directives divines." ³⁵.

Vers une approche pour traiter l'exagération :

À partir de ce qui précède, nous pouvons élaborer une approche pour traiter l’exagération. Cette approche peut se résumer en plusieurs points :

1- Recueillir les idées erronées, clarifier leur vérité et les réfuter avec des preuves évidentes et des arguments solides après avoir obtenu le consensus des oulémas de la Ummah. Il est également important de diffuser ces réfutations par le biais de tous les supports papier, électroniques, audio et visuels, dans les langues du monde entier.

2- Faire face à toutes les formes d'exagération apparentes en clarifiant les erreurs de compréhension, avec un langage convaincant qui allie douceur et politesse.

3- Les parents doivent surveiller de près leurs fils et filles, veiller à leurs actes d’obéissance avec autant d’attention qu’ils veilleraient à éviter une déviation.

³⁴ Al-Bukhārī, Fatḥ al-Bārī 1/43 et Muslim, n°785

³⁵ Ighāthat al-lahfān 1/132

4- Les oulémas doivent surveiller attentivement les jeunes hommes et femmes dans leurs actes d'obéissance et mettre en lumière leurs erreurs par tous les moyens possibles.

5- Publier des livrets, dépliants et brochures sur les dangers de l'extrémisme, en plusieurs langues, et les diffuser sur des sites Web.

6- Lutter contre l'exagération dans les médias, notamment l'exagération des déviations et des désirs, qui pousse certains jeunes hommes et femmes à exagérer en matière religieuse. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur notre maître Muḥammad, à sa famille et ses compagnons. Lutter contre l'exagération dans les médias, en particulier celle des déviations et des désirs, qui pousse certains jeunes hommes et femmes à adopter des attitudes extrêmes en matière religieuse. Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur notre maître Muḥammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.